

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

1. Contexte réglementaire

Le présent document établi, par le Maire de Bâgé-Dommartin, a pour objet de présenter aux élus du Conseil Municipal et aux administrés un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers au prix et à la qualité de ce service, pour l'exercice 2024, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement qui impose l'intégration des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif.

Un zonage assainissement de la commune existe :

- pour le territoire de Bâgé-la-Ville daté du 2 novembre 2000,
- pour le territoire de Dommartin de 2004.

Pour rappel, la compétence concernant l'assainissement non collectif (autonome et individuel) est assurée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) géré par la Communauté de Commune Bresse et Saône. Il assure les contrôles de conception et réalisation, les contrôles de conformité, de fonctionnement et de bon entretien après état des lieux des installations.

2. Organisation administrative du service

Les missions du service public de l'assainissement collectif de la commune de Bâgé-Dommartin sont les suivantes :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

3. Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie directe par la commune de Bâgé-Dommartin.

Le nombre d'agents qui intervient en régie directe est de 7, intervenant par binôme et représentant 709h annuelles et 191h pour la gestion administrative soit 21707,01 € versé du budget assainissement sur le budget commune pour l'année 2024.

La facturation, assurée par la SUEZ, est depuis 2019 et pour l'ensemble de la commune établie semestriellement sur la base des relevés de consommation réelle d'eau potable des abonnés.

4. Caractéristiques du réseau de collecte - situation au 31/12/2024

Type d'ouvrage	Caractéristiques
Réseau de collecte des eaux usées	14 903 ml à Bâgé-la-Ville « Chef-lieu » 6602 ml à Bâgé-la-Ville « Onjard » 4192 ml Bâgé-la-Ville « Teppes de Biche » Soit 25697 ml à Bâgé-la-Ville 2660 ml à « Dommartin Chef-lieu » 2380 ml à « Dommartin Coberthoud » soit 5040 ml à Dommartin
Réseau de transport (pour les pompes de relevage)	6 007 ml
10 postes de refoulements	6 pour la station « Chef-lieu » 2 pour la station « Brondière » 2 pour la station « Onjard »
6 stations d'épuration	1 Lagunage naturel (Chef-lieu) -1987- 550 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux à 2 étages (Les Spattières) -2004 - 1100 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux (Onjard) - 2007 - 500 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux (Teppes de Biche) - 2011 - 290 équivalent habitant 1 Filtres plantés de roseaux (Chef-lieu Dommartin) – 2009 – 450 équivalent habitant 1 lagunage naturel (Coberthoud) – 2005 – 150 équivalent habitant
Tous nos réseaux sont de type séparatif.	

↪ Nombre estimé d'habitations raccordées au 31/12/2024 : 1216

↪ Evolution des charges entrantes station :

- Onjard :

		2021	2022	2023	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)		160	115	110	201
Charge organique (kg DBO ₅ /j)		56	31,1	4,62	2,61
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	213	153	147	268
	EH	1 067	767	733	1 339
	% orga.	187	104	15,4	8,71
	EH	933	518	76,9	43,5

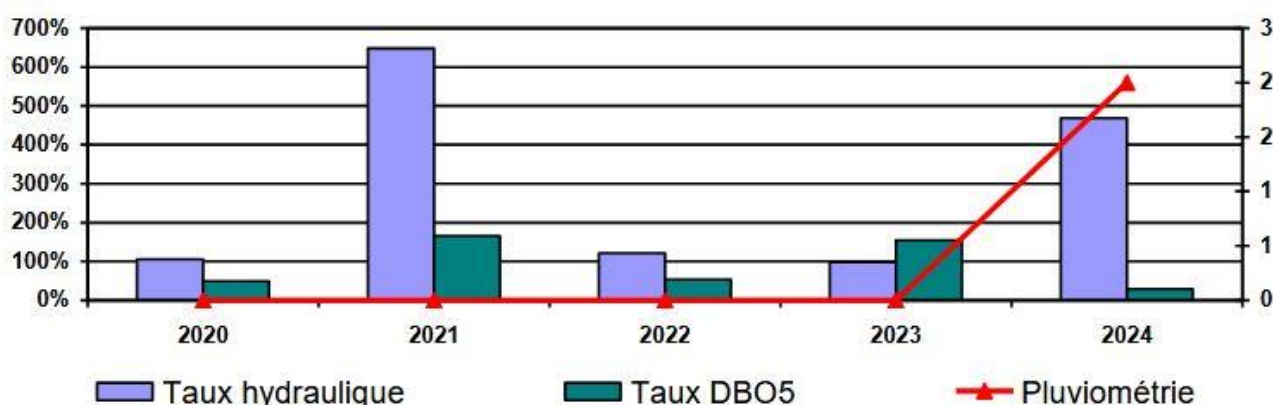
Evolution des taux de charges entrantes



- Chef-lieu Salignat :

		2020	2021	2022	2023	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)		95,4	583	109	88	422
Charge organique (kg DBO ₅ /j)		16,2	54,8	17,5	51	9,7
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	106	648	121	97,8	469
	EH	636	3 887	729	587	2 812
	% orga.	49,1	166	53	155	29,4
	EH	270	913	291	851	162

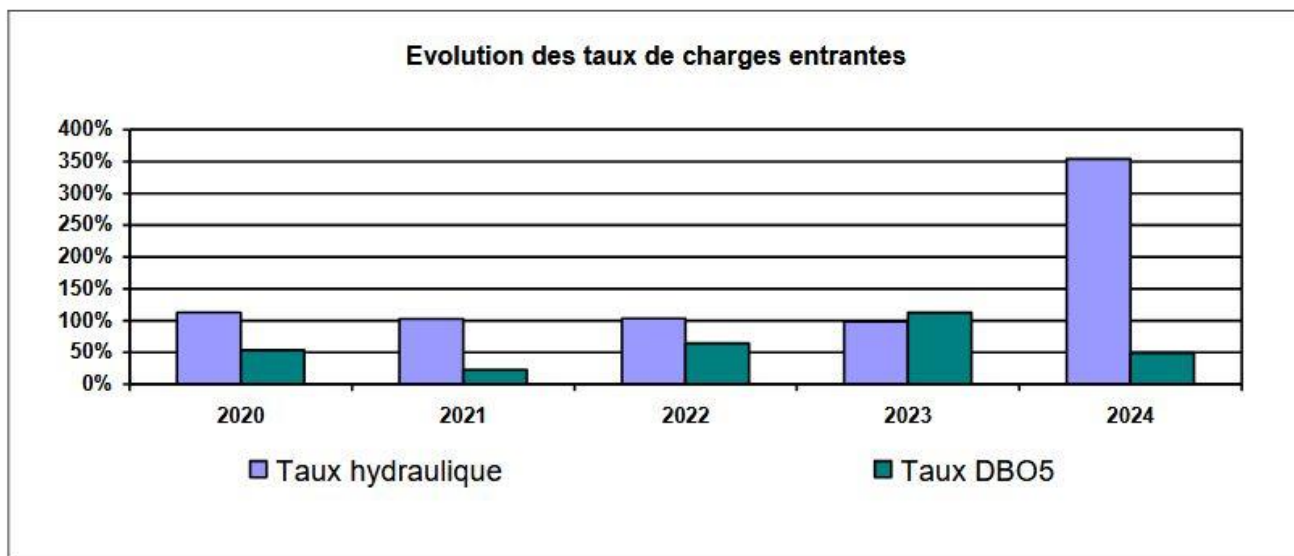
Evolution des taux de charges entrantes



- Les Spatières :

		2020	2021	2022	2023	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	187	169	170	162	584
	min	183	168	118	148	325
	max	191	171	223	176	844
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	35,4	14,9	42,5	74	32,4
	min	32,4	13,8	35,6	46	19,4
	max	38,3	16,1	49,4	102	45,4

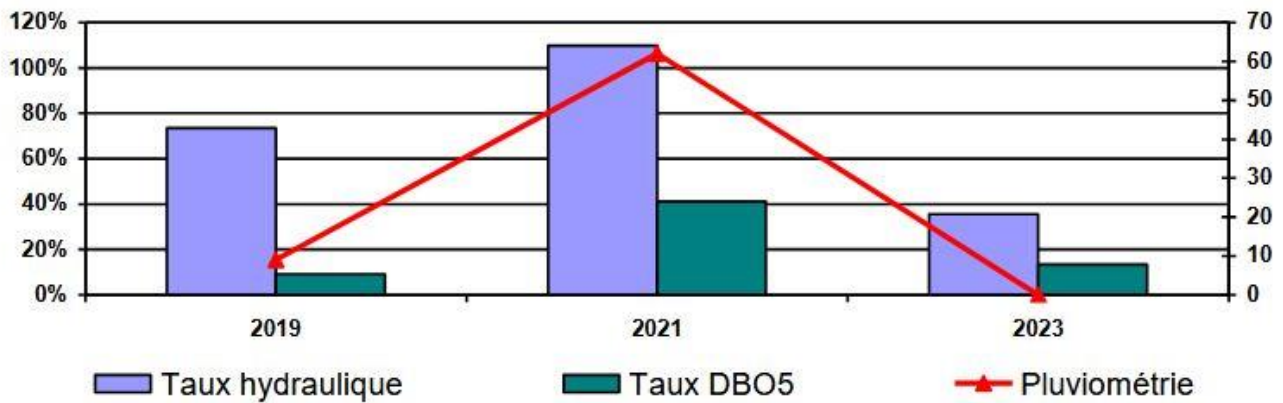
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	113	103	103	98,3	354
	EH	1 244	1 129	1 134	1 081	3 894
	% orga.	53,6	22,6	64,4	112	49,1
	EH	590	248	708	1 234	540



- Les Teppes de Biche :

		2019	2021	2023
Charge hydraulique (m ³ /j)		32	47,7	15,5
Charge organique (kg DBO ₅ /j)		1,6	7,16	2,32
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	73,5	110	35,5
	EH	213	318	103
	% orga.	9,18	41,2	13,3
	EH	26,6	119	38,6

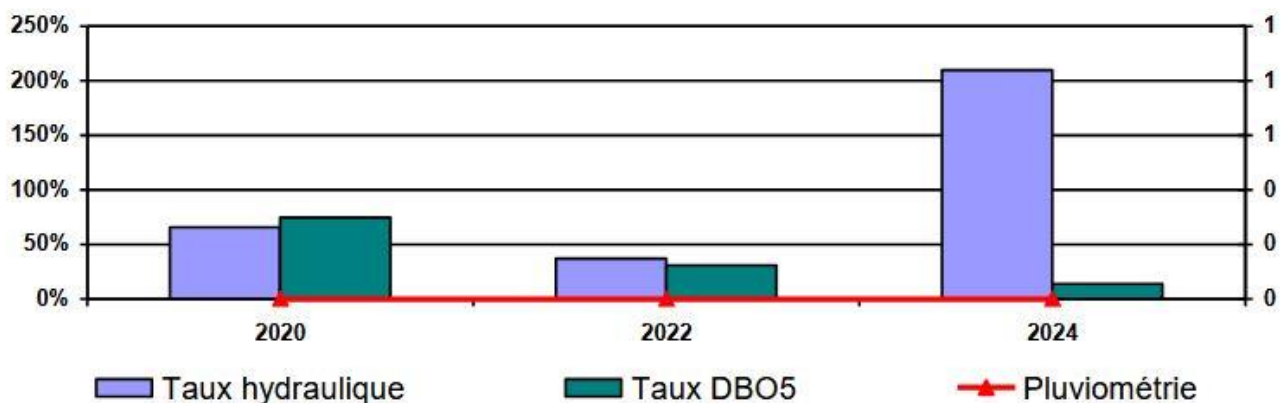
Evolution des taux de charges entrantes



- **Chef-lieu Dommartin :**

		2020	2022	2024
Charge hydraulique (m³/j)		59,3	33,4	189
Charge organique (kg DBO₅/j)		20,1	8,36	3,77
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	65,8	37,1	210
	EH	395	223	1 258
	% orga.	74,6	30,9	14
	EH	336	139	62,9

Evolution des taux de charges entrantes



Source : les tableaux et graphiques proviennent des rapports 2024 rédigés par le SATESE.

- Coberthoud : pas de bilan pour cette catégorie de taille de station

☞ Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées : 0

5. Conformité des performances des équipements d'épuration

Le contrôle des stations d'épuration est confié au SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATION D'EPURATION (SATESE).

Nombre de contrôles annuels : 2

Auto-surveillance : 1 tous les 2 ans.

6. Résultats analytiques effectués par le SATESE

6.1 Station : ONJARD (filtres plantés de roseaux) – Visite du 28/11/2024

Date	Débit		MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
	m ³ /j	%	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
28/11/2024	249	332	6,48	<10,3	73,2	14,9	24,2	72,5	3,24	<4,05	78,8	10,8	3,49	<7,56	63,3	4,5	19,3	27,5	0,324	1,59	17	0,5	9,3
07/03/2023	200	267	45,2	179	54,8	26,4	111	52,1	8,4	<33,8	54,1	28	5,52	23,7	50,9	5,88	27,4	46,9	0,524	2,13	53,6	1	7,6
03/06/2022	169	225	110	222	67,7	115	<250	65,3	45,6	<93,1	67,3	152	7,54	15,8	66,4	7,58	33,9	28,4	0,935	2,67	54,3	0	20,1
24/11/2021	193	257	181	< 224	82,7	192	<259	81,2	67,5	<85,3	82,4	225	5,27	8,62	77,3	5,32	22,6	41	0,498	2,38	33,5	0	11,9
<i>Nor.</i>				35	50		90	60		25	60			20									25

6.2 Station : Chef-lieu SULIGNAT (lagune) – Visite du 11/03/2024

Date	Débit		MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
	m ³ /j	%	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
11/03/2024	422	469	17,3	17		40,1	46		9,7	10		29,4	5,91	13		7,15	13,8		0,591	1,4		2	8,6
06/03/2023	88	97,8	79,2	61	84,4	202	119	88,1	51	36	85,7	155	4,21	41,2		4,23	41,5		0,356	4,25		0	6,8
27/04/2022	109	121	30,2	40	86,5	55,5	86	84,3	17,5	9	94,8	53	5,28	24,9	52,1	5,3	25,1	51,9	0,6	5,8	1,81	0	16,3
29/11/2021	583	648	65,3	46	58,9	65,9	81	28,3	54,8	12	87,2	166	15	35,7		15,5	36		1,34	3,7		0	3,6
29/06/2020	95,4	106	23,9	23	94,7	44,3			16,2			49,1	5,87	26,3	75,5	5,89	26,6	75,3	0,68	2,7	78,3	0	23,7
<i>Nor.</i>				150	50		125	60		35	60			40									25

6.3 Station : les Spatières (filtres plantés de roseaux) – Visite du 06/11/2024

Date	Débit		MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l			%
06/11/2024	325	197	97,4	4	98,8	148	24	95,3	45,4	2,7	98,3	68,9	16,9	5	91,4	17	38,9	33,2	1,95	2,6	61,1	1	14,6	
11/03/2024	844	511	34,6	8,9	81,1	80,1	19	82,6	19,4	3,6	86,4	29,4	11,8	8	50,3	14,3	16,3	16,5	1,18	1,2	25,5	2	7,8	
07/06/2023	148	90	69,5	3,4	99,2	111	32	95,6	46	< 3	99	69,7	12,3	0,72	99,1	12,4	52,7	34,4	1,27	3,21	61	0	18,3	
06/03/2023	176	107	158	16	99,8	405	78	99,6	102	4	99,9	155	8,41	25,4	94	8,45	30,8	92,7	0,713	4,87	86,3	0	8,3	
05/09/2022	118	71,2	132	6,3	99,4	145	31	97,5	49,4	< 3	99,3	74,8	13	11,2	90	13,1	79,4	29,2	1,68	6,83	52,5	16	20,6	
27/04/2022	223	135	61,5	27	89	113	80	82,4	35,6	9	93,7	54	10,8	30,6	29	10,8	36,8	15,1	1,22	4,38	10,6	0	14,3	
30/11/2021	168	102	21,3	< 2	98,2	36,1	<30	84	13,8	< 3	95,8	20,8	4,5	0,7	97	4,6	27,8		0,352	2,98		0	11,4	
<i>Nor.</i>				35	50		125	60		25	60			20									25	

6.4 Station : les Teppes de Biche (filtres plantés de roseaux) – Pas de visite en 2024

6.5 Station : Chef-lieu Dommartin (filtres plantés de roseaux) – Visite du 27/11/2024

Date	Débit		MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l			%
27/11/2024	189	210	15,3	<3,3	96	22,6	<10	91,8	3,77	<0,5	97,6	14	3,4	< 5	72,8	3,7	<38,4		0,34	2,9		0	11,8	
21/07/2022	33,4	37,1	15	< 2	99,7	21	34	96,9	8,36	< 3	99,3	30,9	3,08	5,8	96,4	3,12	80,3	50,5	0,327	4,32	74,6	0	18,9	
07/09/2020	59,3	65,8	30,3	< 2	99,8	44,2	<30	97,5	20,1	< 3	99,5	74,6	5,13	3,5	97,5	5,14	46,5	67	0,476	5,49	57,9	0	19,7	
<i>Nor.</i>				30			70			15				10									25	

6.6 Station : Coberthoud – Visite réalisée en 2023 – Station non soumise à l'autosurveillance

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	Concentrations réductrices (mg/l)	Rendements minimaux (%)	Nombre de bilans d'autosurveillance
MES		150	50	Pas de bilan pour cette catégorie de taille de station
DCO	200	400	60	
DBO ₅	35	70	60	

Glossaire :

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO₅ par jour

DBO₅ : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

tMS : tonne de matière sèche

Source : les tableaux proviennent des rapports 2024 rédigés par le SATESE.

7. Evènements significatifs au cours de l'année 2024

Nettoyage des 10 postes de relevage et débouchage de canalisations par la société Biajoux.

Remplacement de deux pompes de relevage et une réparation de la pompe des Gerbets et la station d'épuration des Teppes de Biche.

En novembre 2022 début du diagnostic de nos systèmes d'assainissement et poursuite en 2023.

En septembre 2023, la réhabilitation et le renouvellement de notre réseau d'assainissement ont été attribués au groupement « POLEN – SOCAFL ». La maîtrise d'œuvre est assurée par l'entreprise « SAFEGE – SUEZ ».

A la fin d'année 2024, le coût de ces réalisations est de :

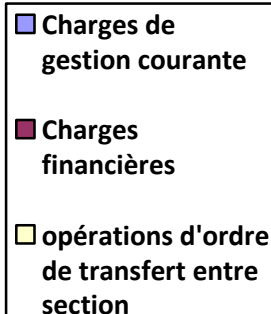
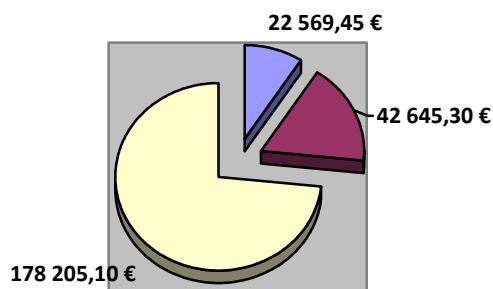
- POLEN – SOCAFL : 223 509,01 € HT
 - SAFEGE – SUEZ : 32 696,32 € HT
- 256 205,33 € HT

8. Paramètres financiers

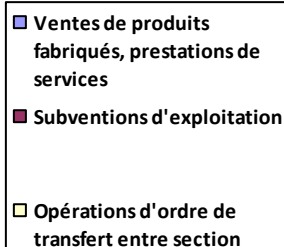
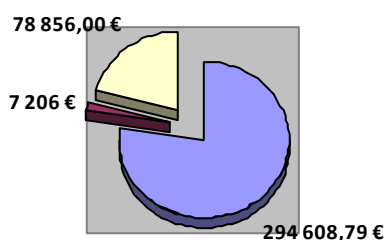
8.1 Budget service de l'assainissement collectif - compte administratif 2024

Le Compte Financier Unique arrêté au 31/12/2024 se présente comme suit :

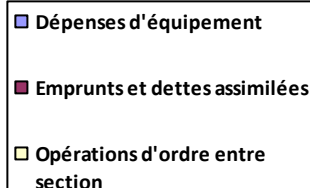
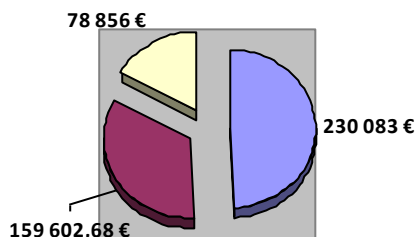
CFU 2024 Dépenses d'exploitation



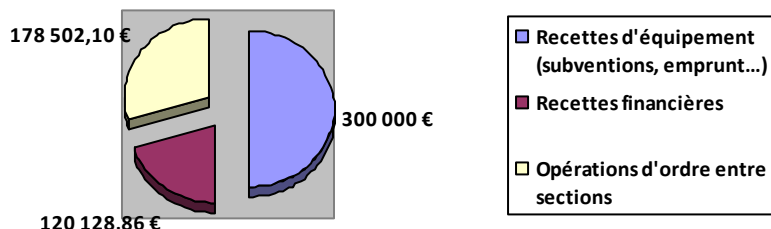
CFU 2024 Recettes d'exploitation



CFU 2024 Dépenses d'investissement



CFU 2024 Recettes d'investissement



8.2 Coût de l'assainissement collectif pour une consommation de 120 m³ en 2024

Part communale tarif au 01/02/2023	1,80 € x 120 m ³ = 216 € HT (TVA 10%)
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau).....	0,29 € x 120 m ³ = 34,80 € HT (TVA 5,5%)
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau).....	0,16 € x 120 m ³ = 19,20 € HT (TVA 10%)
TVA au taux de 5,5 % - Agence de l'eau.....	1,91 €
TVA au taux de 10 % - Redevance communale	23,52 €
Montant collecte et traitement des eaux usées TTC	295,43 € TTC

Pour rappel :

Délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023 portant sur les tarifs du service de l'assainissement applicables au 1^{er} janvier 2024, à savoir :

	Tarifs
Participation pour le financement de l'assainissement collectif :	
- construction nouvelle, tarif par unité de logement	3 100 € HT
- construction nouvelle, tarif par unité, autres usages	3 100 € HT
Les tarifs sont non assujettis à la TVA.	
-Abonnement annuel = nouveauté 2024	42 € HT
- Part communale redevance d'assainissement collectif	1,80 €/m ³

8.3 Endettement au 31/12/2024

EXERCICE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	CAPITAL RESTANT AU 31/12
2024	197 532,92 €	37 930,253 €	159 602,67 €	1 367 560,75 €

9. Conclusions des interventions de la SATESE pour l'année 2024

Source : les conclusions proviennent des rapports 2024 rédigés par le SATESE.

- STEP « Bâgé La Ville Onjard » :
Selon le niveau des nappes, le volume d'eaux claires parasites est estimé entre 40 et 50%.
Les eaux claires, provoquant une saturation des lits, ont été localisées sur certains tronçons lors des visites du réseau. Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé.

Lors de la pose du bilan 24h, les déversoirs fonctionnaient sans pluie mais le niveau des nappes était très haut.

Le traitement des eaux transitant dans la station est satisfaisant. Cependant conformément aux exigences réglementaires on doit tenir compte des effluents rejetés par les trop-pleins des chasses. Les normes de rejet sont quand même atteintes. Cependant, seuls les services de Police de l'Eau peuvent juger de la conformité de la station suite aux déversements par temps secs.

Le site reste bien entretenu et exploité.

- STEP « Bâgé La Ville Chef-lieu » :

Le réseau étant le même que celui du filtre planté de roseaux, le volume d'eaux claires parasites est estimé à près de 40% du débit entrant.

En période pluvieuse, sachant que la lagune reçoit le surplus hydraulique du filtre planté de roseaux lorsque celui-ci est bridé par le limiteur de débit, les eaux claires perturbent le fonctionnement hydraulique des lagunes, en réduisant considérablement le temps de séjour dans les bassins.

Les rendements et concentrations permettent de répondre à l'arrêté national du 21 juillet 2015.

Il est nécessaire de poursuivre le piégeage et des réparer les dégâts causés, les berges se dégradant très rapidement avec le risque important d'effondrement et de percement des berges.

- STEP « Bâgé La Ville Les Spattières » :

Depuis les mesures précédentes, la charge organique d'environ 600EH est confirmée pour les mesures en période de nappe haute, ce qui peut laisser supposer la perte de pollution par le réseau selon les périodes de l'année et la pluviométrie.

Le réseau draine des eaux claires parasites en période pluvieuse, ou de nappe haute, pouvant représenter entre 30 et 85% du débit entrant. Le débit nominal de la station a été dépassé 11 mois de l'année en moyenne mensuelle.

Les rendements sont très satisfaisants et les exigences réglementaires sont respectées.

Vérifier régulièrement à l'aide des relevés de compteurs le bon fonctionnement des pompes et de la vanne de régulation, sous peine de voir les roseaux en subir les conséquences et l'épuration se dégrader.

Le fonctionnement général de cette station est satisfaisant.

L'exploitation et l'entretien sont satisfaisants.

- STEP « Bâgé La Ville Teppes de Biche » :

Le réseau draine des eaux claires parasites en quantité importante.

Les roseaux sont bien développés mais le désherbage doit être plus régulier.

L'entretien des abords est satisfaisant.

Les effluents traités sont de bonne qualité.

Le fonctionnement général est correct

- STEP « Dommartin Chef-lieu » : Les effluents traités sont de bonne qualité.

La station draine des eaux parasites, pouvant perturber le fonctionnement actuel de la station, et provoquant une surconsommation électrique inutile et un vieillissement prématuré des pompes.

Excepté pendant la période estivale, le débit nominal a été dépassé en moyenne mensuelle.

Le fonctionnement de cette station d'épuration est satisfaisant, mais le fonctionnement du réseau est à sécuriser sous peine d'impacter les massifs.

Les boues du 1er étage doivent être curées.

- STEP « Dommartin Coberthoud » :

Malgré un réseau séparatif, il arrive beaucoup trop d'eau pluviale à la station.

Ces eaux peuvent perturber le fonctionnement hydraulique des bassins en réduisant le temps de séjour et en chargeant le rejet en algues, réduisant ainsi la qualité des eaux rejetées.

Le fonctionnement général reste correct. Si de nouveaux foyers doivent être raccordés au réseau, une enquête pour déterminer la provenance des apports d'eaux excédentaires sera nécessaire. Pour cela, il est nécessaire de réaliser un schéma directeur d'assainissement pour cette station

La station est bien entretenue.

Le curage des boues du 1er bassin est à prévoir rapidement.